



Poursuite de la période d'observation en vue de l'adoption du plan de continuation

Résultats consolidés au 31 décembre 2009

Augmentation de capital en numéraire

La société MONTAIGNE FASHION GROUP annonce **la poursuite du calendrier judiciaire en vue de l'adoption du plan de continuation** proposé par la direction et l'actionnaire de référence, la société KRIEF GROUP. L'Administrateur judiciaire sollicitera prochainement une prolongation de la période d'observation afin de permettre, au plus tard dans les deux prochains mois, l'examen par le Tribunal de Commerce de ce projet de plan de redressement, auquel il est favorable.

En conséquence de quoi la société MONTAIGNE FASHION GROUP annonce la convocation **d'une Assemblée Générale de ses actionnaires le 23 septembre 2010** afin de soumettre au vote des actionnaires :

1. L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
2. Une augmentation de capital en numéraire d'un montant global de 2.140.000 euros préalable à la décision de sortie de redressement judiciaire.

Les projets de résolutions seront publiés au BALO du lundi 16 août 2010.

1. Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

La société publie ses résultats consolidés en norme IFRS pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009.

Données non auditées (exprimées en K€)	Comptes consolidés au 31/12/2009 (12 mois)	Comptes consolidés au 31/12/2008 (9 mois)
Chiffre d'affaires	3.513	3.408
Résultat d'exploitation ou résultat opérationnel courant	- 2.794	- 2.012
Résultat exceptionnel ou produits et charges non récurrents	-543	1.918
Résultat net	- 3.519	- 239
Fonds propres	- 1.887	886

Les résultats de l'exercice 2009 reflètent les difficultés engendrées par un environnement économique particulièrement dégradé ; ils s'expliquent également par la mise en œuvre d'un plan de restructuration (changement siège, allègement de la masse salariale et de frais fixes) dont les effets se manifesteront au cours de l'exercice 2010. Enfin, ils traduisent les difficultés liées à la poursuite de l'exploitation dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte en août 2009.

L'exercice 2009 devrait donc apparaître comme un exercice de transition avant un redressement et un assainissement de la situation financière du groupe prévus par le plan de continuation soumis au Tribunal de Commerce de Paris.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport financier annuel et les rapports des commissaires aux comptes seront diffusés **le lundi 6 septembre 2010** sur le site de la société.

2. Augmentation de capital de la société

Le plan de redressement présenté par la société prévoit :

- l'apurement du passif de la Société ;
- une reconstitution totale des fonds propres de la société début 2012 ; et
- un **accroissement des fonds propres de MFG de l'ordre de 3.448.000 euros** (incluant un nouvel apport en trésorerie de 800.000 euros).

Par conséquent, MFG annonce le lancement d'une opération d'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de **2.140.000 euros** réservée majoritairement à Krief Group et à des investisseurs tiers (Financière Muller, Jekiti Mar Capital, Pascale Petiet et Hoche Monceau Finance) dont certains ont d'ores et déjà participé au financement de la période d'observation à hauteur de **500.000 euros** apportés en trésorerie à la société depuis janvier 2010. En outre, les sociétés Financière Muller et Jekiti Mar Capital ont consenti un nouvel apport en numéraire de **800.000 euros** au titre de la souscription à cette augmentation de capital.

A l'occasion de cette opération, Krief Group a également accepté de participer à l'apurement du passif de la société à hauteur de **1.348.810,04 euros** correspondant au solde de sa créance de 2.188.810,04 euros non incorporé au capital conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce (montants validés par un cabinet financier indépendant).

En cas de réalisation de cette augmentation de capital réservée, 7.925.926 actions ordinaires nouvelles seraient émises par la société. Le prix de souscription retenu pour l'augmentation de capital est de 0,27 euro par action ; ce prix fera l'objet d'une expertise financière indépendante conforme aux dispositions du Règlement Général de l'AMF.

Enfin, l'augmentation de capital demeurera soumise à la seule condition suspensive de l'approbation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris.

A Propos de MONTAIGNE FASHION GROUP

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et de créateurs.

Le Groupe exploite notamment les marques Regina Rubens et Irène van Ryb. Montaigne Fashion Group détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française Franck Sorbier et 51% de la société de street wear Stereo Panda.

MONTAIGNE FASHION GROUP est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE EURONEXT
Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP

VOS CONTACTS

MONTAIGNE FASHION GROUP
Rodolphe BIOCHE
Président Directeur Général
01.44.54.32.32

CAP VALUE
Gilles BROQUELET
Communication financière
01.80.81.50.01